

**ANNEXES**

N°	DEMANDEUR	THEME	RESUME DES OBSERVATIONS	AVIS
1	M. Mme BROUSSE	Qualité du projet	Axe vert intéressant. Conserver les espaces verts tout en apportant les structures nécessaires au bien être des habitants	Accord sur le projet
2	Mme CHORIER	Interrogation sur le projet	Devenir de la piscine actuelle ? Comment réserver la piste cyclable aux vélos et piétons en interdisant les mobylettes	Le bâtiment de la piscine actuelle sera désaffecté dès la mise en service de la nouvelle. Son utilisation future est en cours d'étude. L'interdiction des deux roues à moteur ne peut être gérée par le plan d'occupation des sols.
3	M. Mme PERNET	Assainissement Parking	Pourquoi deux piscines ? Critique l'emplacement du parking prévu. Profiter du projet pour mettre en place un assainissement pour éviter les inondations de la rue Mirabeau.	. Il n'y aura qu'une seule piscine . L'emplacement du parking est prévu de manière à ne pas empiéter sur l'axe vert . Un réseau d'assainissement est programmé pour 1999
4	Melle DROUARD	Interrogation sur le projet	Devenir de la piscine actuelle ? Comment interdire la voie piétons / deux roues aux mobylettes ?	Cf avis sur demande n° 2
5	M. CANAL	Assainissement Raccordement à l'égout	Projet améliorant le cadre de vie : peut-on en profiter pour raccorder la rue des Glycines au réseau d'assainissement ?	Cf avis sur demande n° 3
6	M. HERITIER	Qualité du projet	Accord sur le projet améliorant le confort des habitants. Quel avenir pour la piscine actuelle ?	Cf avis sur demande n° 2

7	M. PAYET-LATOURE	Contestation du zonage	Ex propriétaire des parcelles de terrain concernées par le projet d'urbanisation. Parcelles constructibles en 1979, expropriées en 1982, restées inoccupées pendant 15 ans et devenues inconstructibles. S'interroge sur l'honnêteté d'un classement en zone constructible aujourd'hui (piscine) de parcelles hier encore inconstructibles du fait de l'expropriation de 1982.	Le but de cette concertation est justement de préparer une modification du plan d'occupation des sols pour préciser les conditions d'urbanisation de ces terrains en vue de remplacer la piscine actuelle qui n'est plus adaptée aux besoins et normes actuels. Il y a donc bien un intérêt public.
N°	DEMANDEUR	THEME	RESUME DES OBSERVATIONS	AVIS
8	M. ROBELET	Extension de la zone constructible	La construction de la piscine n'occupera qu'une partie des terrains concernés par la modification. Pourquoi ne pas étendre la zone U aux parcelles AD 367 et 368, dont l'une est déjà construite ? Axe vert défini dans le projet déjà bien amputé par la construction de la piscine. S'interroge sur la réalité de cet axe vert.	La concertation ne porte que sur les terrains maîtrisés par la commune de Chassieu en vue de construire une nouvelle piscine. Le devenir des autres terrains en zone NA sera étudié dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en cours. Le projet de piscine devra laisser une largeur suffisante pour l'axe vert (sensiblement égale à celle existante derrière la piscine actuelle).
9	Association Chassieu Réflexion - M. RATON	Environnement	Projet correspondant à la réflexion de l'association. Rappel de leurs souhaits du raccordement nord/sud vers rues des Lilas et Oreste Zénézini. Attention au respect de l'environnement du lotissement Armand, voisin des terrains intéressés par la construction de la piscine.	La commune assurera le suivi des plantations existant déjà le long du lotissement.